

27.11.2005 - 18:10 Uhr

economiesuisse - Davantage de recherche et des horaires d'ouverture souples requis - votations populaires du 27 novembre 2005

Zurich (ots) -

C'est avec regret qu'economiesuisse prend connaissance de l'acceptation de l'initiative populaire "pour des aliments produits sans manipulation génétique". Dans les faits, un moratoire de cinq ans dans l'agriculture n'a pas de sens car, la stricte et longue procédure d'autorisation exigée par la loi rendait à peine possible l'utilisation commerciale des OGM dans les cinq prochaines années. Durant la campagne, les auteurs de l'initiative ont constamment souligné que la recherche ne serait pas touchée. Ils doivent maintenant se conformer à leurs paroles. La recherche dans le domaine de la biotechnologie végétale ne doit pas être à nouveau entravée par leurs milieux. Quoiqu'il en soit, l'initiative lance un mauvais signal. Notre pays n'a pas besoin d'une pause de réflexion et de stagnation, mais au contraire, de nouvelles idées et de croissance économique. Il en va de même pour l'agriculture : de nouvelles réglementations ne doivent pas supplanter l'esprit d'entreprise.

La fédération des entreprises suisses se réjouit par contre de l'acceptation populaire de l'ouverture des magasins le dimanche dans les grandes gares et les aéroports. Le résultat de la votation montre que des horaires d'ouvertures souples répondent à un besoin largement partagé. Cela reflète la modification des besoins de consommation et de mobilité de la société d'aujourd'hui. Le OUI des Suisses à la modification de la loi sur le travail garantit leur revenu à quelques 2000 employés. La menace de perdre quantité de places de travail à cause du référendum des syndicats a été écartée. Parallèlement, le rejet de la mise sous tutelle par la gauche des achats le dimanche renforce les transports publics et l'attractivité de notre pays.

Genève, 27 novembre 2005

Complément d'information :
Chantal Balet, 079 628 56 87

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100500799> abgerufen werden.